Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231002-2023-255-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/10/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

TECHNIQUE
EAU, ASSAINISSEMENT ET MILIEUX AQUATIQUES

Approbation du plan de financement pour la restauration de la zone humide de Fontaine-les-Ribouts et demande de subvention

N°BC2023-255

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**20**
Nombre de pouvoirs	**1**
Votants	**21**
Secrétaire de séance : Pascal LEPETIT	

L'an 2023, le 02 octobre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 26 septembre 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY). Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Pouvoirs :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est propriétaire depuis 2015 d'une zone humide de 0,9 hectare sur la commune de Fontaine-les-Ribouts. Cette zone humide est alimentée en partie par la source Saint-Jacques, l'une des plus importantes du département. De la source naît également un ruisseau, le ruisseau Saint-Jacques, qui circule à travers la zone humide avant de rejoindre le cours de la Blaise.

Aujourd'hui, malgré une faune et une flore intéressante, la zone humide tend à se refermer. Elle abrite en effet un grand nombre de peupliers qui font obstacle au passage de la lumière et prélèvent une grande quantité d'eau.

Aussi, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a réalisé en 2021 un diagnostic écologique qui a démontré l'importance de supprimer la plupart de ces peupliers afin de restaurer la zone humide.

Cette prestation sera réalisée dans le cadre du marché n°2023_01 relatif à l'abattage et l'élagage du patrimoine arboré communautaire attribué par décision du Président n°D2023-100 du 06 juin 2023 à la société Forêt de l'Ile de France.

Le diagnostic écologique et la restauration de la zone humide sont inscrits au Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Blaise-Eure moyenne 2021-2024 et bénéficient à ce titre de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Par délibération n°2022-016, le bureau communautaire du 7 mars 2022 a émis un avis favorable sur le plan de financement prévisionnel relatif au diagnostic écologique pour la restauration de la zone humide à Fontaine-les-Ribouts.
A l'issue de la phase de diagnostic, il convient d'arrêter le plan de financement des travaux.

Il est également proposé de demander des aides à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Département Eure-et-Loir.

Le plan de financement proposé est donc le suivant :

	DEPENSES (€ TTC)	RECETTES (€)		
Désignation	Montant	Agence de l'eau Seine Normandie (50 %)	Département Eure-et-Loir (30 %)	Autofinancement (20 %)
Diagnostic écologique	7 680 €	3 840 €	2 304 €	1 536 €
Travaux de restauration	43 584,48 €	21 792,24 €	13 075,34 €	8 716,90 €
TOTAL (TTC)	51 264,48 €	25 632,24 €	15 379,34 €	10 252,90 €

Le Département Eure-et-Loir a déjà versé le solde pour l'aide au diagnostic écologique.

VU la délibération n°2021-126 du Bureau Communautaire du 12 avril 2021 approuvant la signature du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) des bassins de la Blaise et de l'Eure moyenne ;
VU la délibération n°2022-016 du Bureau Communautaire du 7 mars 2022 approuvant les plans de financement et les demandes de subventions pour le diagnostic écologique de la zone humide de Fontaine-les-Ribouts.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de financement susvisé ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les demandes de subventions afférentes.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 10 octobre 2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 10 octobre 2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Pascal LEPETIT
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

